

Image not found or type unknown



durée légale d'acceptation de nouveau contrat

Par **aure**, le **08/12/2011** à **21:47**

bonjours

je suis technicienne de laboratoire.

notre établissement va fusionner avec un autre groupe de laboratoire et notre nouveau patron veut nous faire signer de nouveaux contrats dans lesquels il va apporter de nouvelles choses qui lui permettrons de nous faire faire de nombreuses choses (comme par exemple les prélèvement à domicile avec notre propre véhicule ou aller travailler sur un autre site du groupement ...) bien sûr qui vont l'avantager à lui.

de combien de temps disposons nous légalement pour donner notre réponse?

normalement nous devrions avoir ces nouveaux contrats la semaine prochaine.

merci

cordialement

Par **P.M.**, le **08/12/2011** à **22:46**

Bonjour,

Je crois que vous aviez posé sensiblement la même question et que vous y avez eu réponse dans [ce sujet](#)